

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 483 866

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 12578

(54) Porte-bagages pour véhicules automobiles.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). B 60 R 9/06, 9/10.

(22) Date de dépôt..... 6 juin 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 11-12-1981.

(71) Déposant : HAMEL Jacques Robert, résidant en France.

(72) Invention de : Jacques Robert Hamel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roger Vander-Heym, conseil en brevets d'invention,
172, bd Voltaire, 75011 Paris.

La présente invention est relative à un porte-bagages pour véhicules automobiles du genre de ceux pouvant être transformés en porte-vélos.

L'état de la technique en la matière est cons-
tituée par le porte-bagages décrit dans le brevet Américain N° 3.710 999. Le porte-bagages décrit dans ce brevet se fixe derrière un véhicule en deux points, à savoir : à la partie supérieure du coffre arrière et sur le bord inférieur du pare-chocs. Ce mode de fixation nécessite le démontage du porte-bagages pour accéder au coffre.

Par le brevet Américain N° 3 877 622 et par la demande de brevet Français N° 79 06 699 du 16 Mars 1979 on connaît des supports destinés à recevoir des bicyclettes, constitués principalement par des montants réunis par des traverses, qui se fixent sur le pare-chocs du véhicule. Ces supports ne peuvent pas recevoir un bagage tel qu'une valise.

La présente invention est relative à un porte-bagages du genre de ceux comportant des montants réunis par des traverses, susceptibles d'être fixés au pare-chocs d'un véhicule automobile et il est remarquable en ce que les montants supportent, au moins, une traverse située dans un plan perpendiculaire aux dits montants constituant une surface d'appui pour un bagage, ladite traverse comportant à chacune de ses extrémités un bras coulissant à section en forme d'U sur lequel peut reposer la roue d'une bicyclette. De préférence, on utilisera deux traverses de façon à pouvoir porter deux bicyclettes.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

Les figures 1 et 2 sont des vues en perspective du porte-bagages montrant la possibilité de recevoir soit des bagages soit une bicyclette;

La figure 3 est une vue de côté du porte-bagages le montrant en position pliée ;

La figure 4 est une vue partielle en perspective montrant une variante de réalisation;

5 La figure 5 est une vue partielle à plus grande échelle et en coupe montrant un détail de réalisation.

En se reportant aux dessins, on voit que le porte-bagages est constitué par une armature d'un type connu comportant deux montants 1 et, au moins, deux traverses

10 2a-2b.

Cette armature est destinée à être fixée de façon amovible derrière un véhicule et ce, par tous moyens connus et c'est la raison pour laquelle ces moyens n'ont pas été représentés sur les dessins.

15 Selon un mode de réalisation, non représenté, chaque montant peut être fixé, par son extrémité inférieure, au pare-chocs arrière du véhicule à l'aide du dispositif décrit dans la demande de brevet Français précitée N° 79 06 699 du 16 Mars 1979.

20 Selon l'invention, les montants présentent vers leur partie inférieure des potences 3, réunies par, au moins, une traverse 4 formant un fourreau de guidage de bras latéraux 5 coulissants, affectant une section en forme d'U.

25 En se reportant à la figure 1, on voit que les traverses 4 forment une surface d'appui sur laquelle on peut fixer des bagages B.

Pour transformer le porte-bagages en un porte-bicyclette, tel que montré sur la figure 2, il suffit 30 de faire coulisser les bras 5 hors des traverses 4. Dans cette position, les bras forment des gouttières dans chacune desquelles peut reposer la roue R de la bicyclette.

De la façon connue, le maintien de la bicyclette 35 est assuré par un collier ouvert 6, élastiquement déformable dont le support 7 peut coulisser le long de

la traverse 2b.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les potences 3 sont articulées sur les montants 1 au moyen d'axes 8 situés au-dessus du plan formé par 5 les traverses 4, ce qui permet le rabattement de celles-ci le long desdits montants (figure 3). En position d'utilisation, chaque potence prend appui par son talon 9 contre le montant correspondant.

Selon une variante, chaque potence 3 constitue 10 également un fourreau dans lequel peut coulisser un bras 10 rendu solidaire de la traverse 4a, cette disposition permettant de faire varier la surface de réception des bagages (figure 4).

Naturellement, des moyens sont prévus pour limiter 15 le déplacement des bras 5. Ainsi, comme montré sur la figure 5, on peut utiliser un doigt 11 fixé à l'extrémité d'une lame 12 élastiquement déformable, rendue solidaire du bras , susceptible de s'engager dans des trous 13 des traverses 4. Des moyens analogues 20 peuvent être utilisés pour limiter le coulissement des bras 10 dans les potences 3.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes et 25 dimensions.

C'est ainsi, entre autres, que tous moyens peuvent être utilisés pour limiter le pivotement des potences vers le bas et les maintenir dans un plan sensiblement perpendiculaire aux montants.

REVENDICATIONS

1- Porte-bagages du genre de ceux comportant une armature constituée par des montants, réunis par des traverses, susceptible d'être fixé derrière un véhicule automobile, caractérisé en ce que les montants supportent, à leur partie inférieure, au moins une traverse située dans un plan perpendiculaire auxdits montants, sur laquelle peuvent reposer des bagages, ladite traverse comportant à chacune de ses extrémités un bras coulissant, affectant une section en forme d'U, sur lequel peut reposer la roue d'une bicyclette.

5 2- Porte-bagages selon la revendication 1, caractérisé en ce que la traverse est fixée sur deux potences rendues solidaires par une de leurs extrémités de la partie inférieure du montant correspondant de l'armature.

15 3- Porte-bagages selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque potence est articulée sur son montant de support de façon à pouvoir se rabattre le long dudit montant en position de pliage.

20 4- Porte-bagages selon la revendication 3, caractérisée en ce que les axes d'articulation des potences sont situés au-dessus du plan défini par lesdites potences.

25 5- Porte-bagages selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les potences supportent, au moins, deux traverses et en ce que l'une au moins des traverses est rendue solidaire de deux bras pouvant coulisser dans leur potence correspondante.

Fig.1

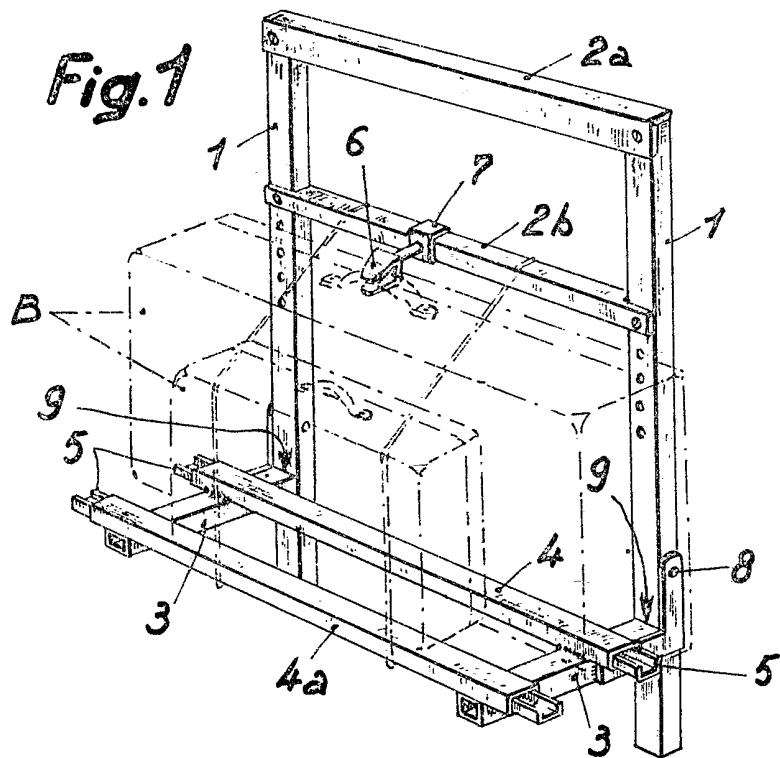


Fig.2

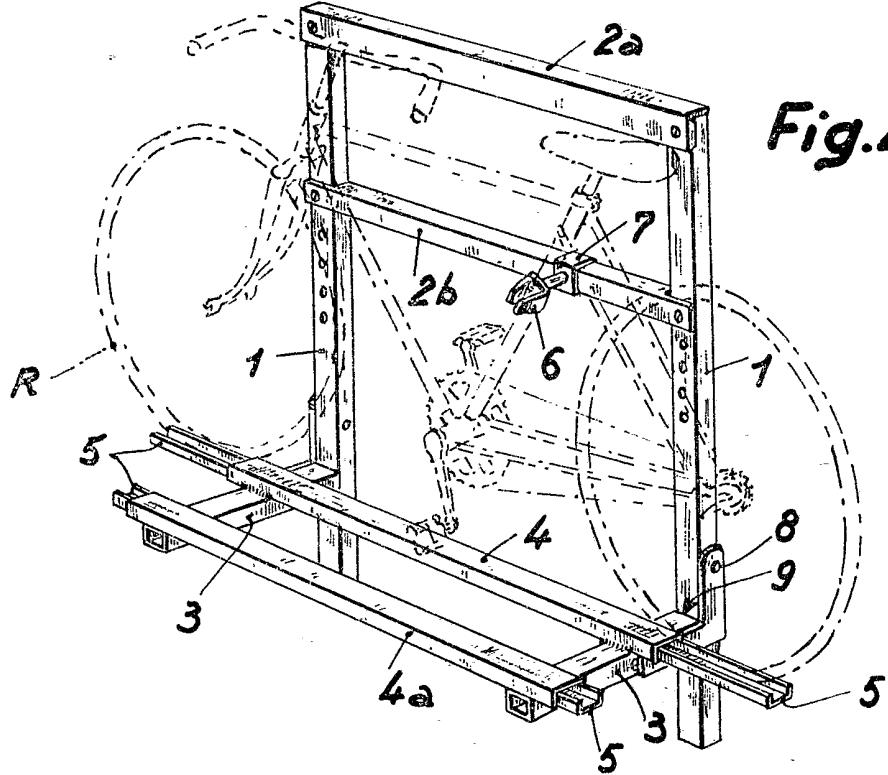
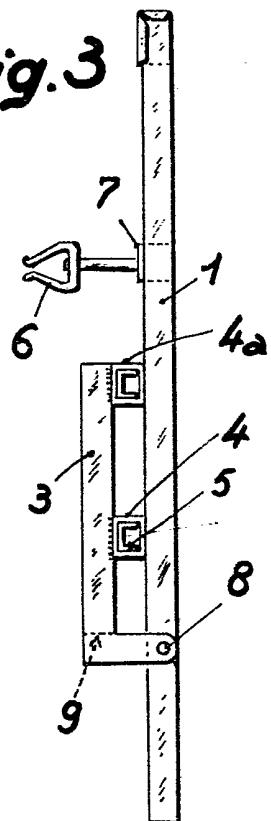
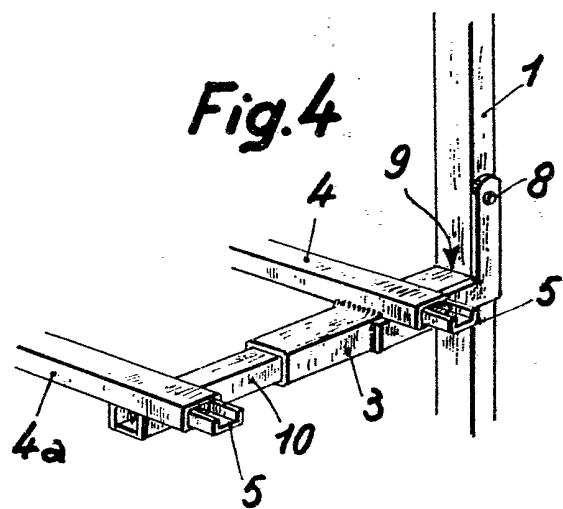


Fig.3*Fig.4**Fig.5*